

Kotter gratuitement, c'est possible!



ACTU - Première initiative du genre en Belgique, l'ASBL '1 toit 2 âges' propose aux étudiants de vivre chez un senior moyennant une participation aux tâches ménagères.

(mon argent) – Déjà constaté depuis 4 ou 5 ans sur le site de l'Université Catholique de Louvain-La-Neuve, les kots ont chaque année de plus en plus de succès. D'après Xavier Renders, le vice-recteur aux affaires étudiantes, ce phénomène a des origines multiples : "de plus en plus d'étudiants font des demandes de kots. Auparavant, c'était un sur deux, maintenant, c'est plutôt 6 ou 7 sur 10. Je vois plusieurs facteurs: on accueille un public de plus en plus international. Il y a aussi les mutations au sein des familles. En effet, ceux qui connaissent des souffrances familiales cherchent à s'en distancier en prenant un kot. Il y a aussi l'attrait de la vie étudiante", a-t-il confié à La Libre Belgique.

La situation est telle que Louvain-La-Neuve parle de pénurie de logement. Xavier Renders souhaiterait donc mettre en place des solutions alternatives. Par exemple, il propose aux étudiants de kotter dans des villes plus grandes comme Namur ou Bruxelles et d'utiliser les transports en commun pour se rendre sur le site universitaire.

Des seniors isolés à la rescousse

A Bruxelles, et plus particulièrement dans la commune d'Etterbeek, les autorités ont décidé de solutionner le problème autrement. Cette solution, appelée "le logement intergénérationnel" et développée par l'ASBL française "[1 toit 2 âges](#)", pourrait même intéresser les étudiants des autres universités. Surtout si, comme le souligne Xavier Renders, l'utilisation quotidienne des transports en commun ne leur pose aucun problème.

Concrètement, une personne âgée et isolée offre, gratuitement ou moyennant un loyer modéré, un toit à un étudiant, à condition que le jeune lui apporte une présence et de l'aide pour certaines tâches ménagères en dehors des soins à domicile ou d'aide médicale. En effet, l'ASBL en question propose 3 formules différentes:

- **"Logement gratuit avec engagement de présence le soir auprès du senior"**, autrement dit, l'étudiant doit être présent au moins pour l'heure du dîner 4 soirs par semaine et 2 week-ends par mois;

- "**Logement économique avec engagement de présence régulière et partage des tâches**", cette formule implique de rendre service au senior par exemple en faisant ses courses, de la cuisine, en lui apprenant les nouvelles technologies, en l'emmenant chez le médecin, etc. Tout cela bien sûr, dans le mesure de la disponibilité du jeune. Dans ce cas, le loyer peut varier **de 50 à 80 euros** par mois.
- "**Logement avec loyer sans aucun engagement de votre part**", dans ce cas, le senior est censé être encore "jeune" et parfaitement indépendant. Le loyer demandé ne pourra pas excéder **300 euros**, charges comprises.

Attention toutefois, si ce programme de logement vous intéresse, des frais nécessaires à la poursuite des activités de l'ASBL vous seront facturés: **10 euros** pour l'ouverture d'un dossier, **300 euros** de cotisation annuelle pour les deux premières formules et **180 euros** si vous optez pour la dernière formule.